



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 NOVEMBRE 2023
2023/083**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, le mercredi 08 novembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, sous la présidence de Mme Christelle CHASSÉ, Maire.

Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être Composé	29
Nombre de conseillers en Exercice	29
Nombre de conseillers Présents	26
Nombre de votants	28

Etaient présents : Mme Christelle CHASSÉ, M. Maël CARIOU, Mme Cécilia DRÉNO, M. Alain FOURNIER, Mme Françoise CHAMPION, M. Michel CADIET, Mme Jeanne DELASSUS, M. Romain LAUNAY, Mme Marie-Renée BIZET, M. Laurent GIRARD, M. Christian ROUX, Mme Claudie LELECQUE, M. Ibrahim MAKO OLOW, Mme Emmanuelle DEBUSSCHÈRE, Mme Céline BERTHO, M. Cédric ORDUREAU, M. Yannick DANIEL M. Pierre-Luc PHILIPPE, M. Arnaud COURJAL, Mme Florence LEPY, M. Christophe LIEGE, Mme Michelle GUILLEUX, M. Denis SEBILO, Mme Huguette ROSIER, M. Laurent LELIEVRE, Mme Stéphanie PICOT

Absent(e)s excusé(e)s : Mme Florence LE MEIGNEN (pouvoir à Mme Cécilia DRÉNO), M. Jean-Philippe BASTIEN (pouvoir à Mme Emmanuelle DEBUSSCHERE), M Robert ACQUITTER.

Secrétaires de séance : Mmes C. BERTHO et M. GUILLEUX

COMMISSIONS MUNICIPALES – MODIFICATION DES MEMBRES

Rapporteur : Maël CARIOU

Monsieur Maël CARIOU, Adjoint à l'Environnement et à la Vie Démocratique rappelle la composition des différentes commissions municipales.

A la suite du décès Madame AMATO Irène et de l'installation de Madame PICOT Stéphanie en qualité de conseillère municipale de la liste Environnement et Citoyenneté pour Herbignac, il est proposé de désigner des nouveaux membres dans certaines commissions.

Propositions :

Commission Sport – Loisirs – Vie associative :

Ajout de Mme PICOT Stéphanie. Le nombre de membres passe à 6 (5+1).

Commission Solidarité – Vie Sociale – Logement – Petite Enfance :
Remplacement de Mme AMATO Irène par Mme PICOT Stéphanie.

Commission Scolaire – Enfance – Jeunesse :
Mme AMATO Irène n'est pas remplacée. Le nombre de membres passe à 7 (5+2)

Comité participatif Aménagement du Pré Grasseur, des aires de loisirs et jeux extérieurs.
Mme AMATO Irène n'est pas remplacée.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le règlement intérieur du conseil municipal,
CONSIDÉRANT les propositions de modifications des commissions,
Le Conseil municipal, **A L'UNANIMITÉ, DÉCIDE** :

- ♦ **VALIDER** les modifications des commissions suivantes :

Commission Sport – Loisirs – Vie associative :
Ajout de Mme PICOT Stéphanie. Le nombre de membres passe à 6 (5+1).

Commission Solidarité – Vie Sociale – Logement – Petite Enfance :
Remplacement de Mme AMATO Irène par Mme PICOT Stéphanie.

Commission Scolaire – Enfance – Jeunesse :
Mme AMATO Irène n'est pas remplacée. Le nombre de membres passe à 7 (5+2)

Comité participatif Aménagement du Pré Grasseur, des aires de loisirs et jeux extérieurs.
Mme AMATO Irène n'est pas remplacée.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans les mêmes conditions de délai.

Certifié exécutoire par la Maire compte tenu
De la réception en Préfecture, le 10 novembre 2023
Et de la publication, le 15 novembre 2023

Pour extrait certifié conforme
Mme La Maire,
Christelle CHASSÉ

